

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 03 septembre 2025

Le 03 septembre 2025 à 18h, le Bureau syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, convoqué le 08 août 2025, s'est réuni, à Mirande, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Étaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 35

Votants : 19

Étaient présents :

COLLÈGE DE LA RÉGION

Éric CADORÉ, Séverine CARCHON

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Françoise CASALE

COLLÈGE DES INTERCOMMUNALITÉS

Astarac Arros en Gascogne	Céline SALLES, Sylvie LAHILLE, Christian ABADIE
Cœur d'Astarac en Gascogne	Patrick FANTON, Jean-Loup ARENOU, Stéphanie CHABBERT
Val de Gers	François RIVIÈRE, Roger BREIL, Philippe LALANNE
Artagnan en Fezensac	Sandrine BERGÉ
Coteaux Arrats Gimone	Bernard MONLIBOS
Grand Auch Cœur de Gascogne	

COLLÈGE DES COMMUNES

Astarac Arros en Gascogne	David JOVÉ, Francis MONSERRAT
Cœur d'Astarac en Gascogne	Chantal CHLEBNA, Michel CORTADE
Val de Gers	Pierre MICHELIN, Thierry BONNET
Artagnan en Fezensac	
Coteaux Arrats Gimone	Jacques SERIN
Grand Auch Cœur de Gascogne	
Villes-portes	Henri CHAVAROT

Désignation du secrétaire de séance :

M. Patrick FANTON est nommé secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

I- Réponse à la note de suggestion du CNPN

- Présentation des éléments de réponse proposés
- Echanges et amendements

II- Organisation de l'audition et des prochaines étapes

- Préparation de l'audition
- Travaux automne 2025 en vue V2 de la Charte

III- Actions de préfiguration thématiques

- Point d'étape et élaboration d'un programme 2026/2027
- Cellules de pilotage thématiques

IV- Questions diverses et calendrier

- Administration et RH
- Organisation de Gascogn'agri et présence élus
- Calendrier

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération 2025_BS04_01

Réponse à la note de suggestions du CNPN

Vu la délibération 2025_CS03_05 du Comité Syndical du 26 mars 2025, approuvant le projet de Charte en vue de la création du Parc naturel régional de l'Astarac ;

Vu la note de suggestions du CNPN en date du 26 juin 2025 ;

Le Président informe les membres du Bureau syndical, que, suite à la visite des instances nationales du 19 au 21 mai 2025 pour l'examen de projet du Charte, le CNPN a adressé une note de suggestions afin d'informer le Syndicat mixte des attendus du CNPN et lui permettre d'apporter des éléments de réponse avant l'audition prévue le 24 septembre 2025.

Le travail d'analyse et réponse à la « note de suggestions » adressée par le CNPN a permis de dégager un ensemble de leviers pour améliorer la qualité de la candidature du territoire de l'Astarac au label national Parc naturel régional.

De manière très synthétique, plusieurs leviers principaux d'amélioration sont identifiés et vont permettre au projet de PNR de l'Astarac de franchir une nouvelle marche qualitative en permettant notamment :

- 1) Une lisibilité renforcée de la place centrale de la transition agroécologique dans le projet de Charte, un portage politique fort et une opérationnalité renforcée de cette orientation centrale, permettant au territoire de l'Astarac de devenir Laboratoire de la transition agroécologique,
- 2) L'anticipation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, avec l'appui d'un guide mémo PLUi,
- 3) Un resserrement du projet de charte sur les thématiques majeures, au travers d'une redéfinition des mesures phares et d'une réduction de leur nombre, d'un travail de réécriture / allègement des dispositions parfois trop détaillées, et de l'identification des dispositions prioritaires à mettre en œuvre dans la 1^{ère} partie de la Charte (Priorité 1 3/6 ans),
- 4) Une refonte du Plan de Parc, pour éviter les redondances et améliorer la lisibilité des 2 grands plans.

Au-delà de ces leviers principaux, d'autres points d'amélioration ont été relevés, notamment sur les domaines suivants :

- Les orientations en matière de paysage
- La stratégie ZPF
- La trame verte et bleue, la forêt, l'eau
- Les énergies renouvelables

- La maîtrise de la publicité
- La maîtrise des VTM
- Le dispositif de suivi-évaluation
- La gouvernance du Syndicat mixte

Le Président présente ainsi les éléments clés de la note en réponse qui a été préparée pendant l'été et qui comprend les axes et points d'amélioration à apporter au projet de Charte et ouvre les échanges avec les membres du Bureau syndical.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la réponse à la note de suggestion du CNPN ;

**Délibération
2025_BS04_02**

Plan Agriculture Méditerranée - Mise à disposition Corinne GONDAL à l'Association pour la création du PNR Astarac

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Le Président informe que la candidature déposée au Plan Agriculture Climat Méditerranée par l'Association pour la création du PNR Astarac avec les acteurs de la filière élevage, a été retenue par France Agri Mer. Le territoire labellisé est constitué des zones d'élevage extensif à l'herbe ou sur parcours arborés du Gers, avec une zone d'accélération prioritaire sur le périmètre du projet de PNR Astarac. Les exploitations d'élevage et de polyculture élevage y sont particulièrement présentes et leur maintien représente un fort enjeu en termes de préservation de la biodiversité, de lutte contre l'érosion, de qualité de l'eau, de stockage carbone et d'adaptation au changement climatique. Des premières actions seront engagées à l'automne 2025, avec une coordination des acteurs par l'Association pour la création du PNR Astarac.

Afin de coordonner le consortium d'acteurs impliqués dans le projet, le Président propose de mettre à disposition à l'Association, Corinne GONDAL, chargée de mission agroécologie et eau, à hauteur de 0.2 ETP, en signant une convention de mise à disposition et en actant le remboursement des frais du personnel mis à disposition. Cette mise à disposition interviendra à compter du démarrage officiel du projet et pour une durée de 2 ans, conformément à la convention d'attribution de financement en cours d'édition par France Agri Mer.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à disposition à l'association pour la création du PNR Astarac, de Corinne GONDAL, dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le remboursement de frais de personnel mis à disposition dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

**Délibération
2025_BS03_03**

Convention de prestation de services avec le PETR du Pays d'Auch pour le développement de la marque « Valeur Parc » et d'actions économiques

Vu les statuts du PETR du Pays d'Auch,

Vu les statuts du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac,

Le Président explique que le programme d'actions de préfiguration 2026/2027 est en cours d'élaboration et que des missions sur l'économie et l'attractivité seront mises en place. Ces missions seront menées par François BEDOUSSAC du PETR Pays d'Auch et seront spécifiques au projet PNR Astarac.

Le Président propose de formaliser une convention de prestations de services avec le PETR du Pays d'Auch pour la conduite de ces missions sur la thématique économique, notamment le développement de la marque « Valeur Parc »

et le soutien aux filières agricoles. Cette prestation de services correspond à un équivalent temps de travail de 0,1 ETP pour la période du 01/10/2025 au 31/05/2026.

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de prestations de service avec le PETR du Pays d'Auch pour le développement de la marque « Valeur Parc » et d'actions économiques ;
- **D'APPROUVER** le paiement des frais associés, conformément à la convention jointe à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents.

**Délibération
2025_BS03_04**

Convention Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le Président rappelle les étapes à venir de la procédure de création du Parc naturel régional de l'Astarac, et indique qu'il sera nécessaire d'établir plusieurs versions successives du projet de Charte, au fur et à mesure de la prise en compte des avis des instances.

Afin de sécuriser cette démarche, il propose de conclure un contrat d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'accompagnement méthodologique et technique et la supervision de différentes étapes d'élaboration de la Charte jusqu'à la labellisation.

Le Président propose de conclure ce contrat avec Edouard MARI, du Bureau d'études Territoires ruraux et développement, conformément au devis qui a été établi conformément à nos besoins (pour un montant de 15 000 € TTC).

Le BUREAU SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **AUTORISE** le Président à conclure le contrat assistance à maitrise d'ouvrage avec le Bureau d'études Territoires ruraux et développement.

Les points suivants ont été examinés et n'ont pas fait l'objet de délibérations :

I- Réponse à la note de suggestion du CNPN

Les éléments clés de la note de suggestions du CNPN, qui avait présentée lors du Bureau du 09 juillet 2025, sont présentés de manière synthétique, ainsi que la méthodologie d'élaboration de la note en réponse, qui a été envoyée aux membres du bureau. Le travail a été réalisé durant l'été, par l'équipe technique, avec l'appui d'Edouard Mari et des relectures et conseils de la Région et de la DREAL. Pour chaque suggestion, la note présente un argumentaire formalisé et l'identification d'ajustements et modifications à réaliser et de démarches ou actions à engager.

Le travail d'analyse et réponse à la « note de suggestions » adressée par le CNPN a permis de dégager un ensemble de leviers pour améliorer substantivement la qualité de la candidature du territoire de l'Astarac au label national Parc naturel régional.

Les éléments clés de la réponse sont présentés et font l'objet d'échanges entre les membres du Bureau. Quelques amendements et précisions sont apportés.

La réponse à la note de suggestions est ensuite mise en délibération (cf. p. 2 et 3 du présent compte-rendu).

II- Organisation de l'audition et des prochaines étapes

Il est rappelé les prochaines étapes prévues notamment :

- Le Bureau de la FNPNR rendra son avis le 18 septembre
- L'audition du CNPN est prévue le 24 septembre

Pour l'audition CNPN du 24 septembre, un point sur la délégation proposée et la préparation de l'audition est réalisé :

- Délégation proposée :
 - o Elus : F. Rivière, C. Salles, P. Fanton, E. Cadoré, F. Casalé
 - o Techniciens : G. Rainsard, C. Gondal, C. Pagès, B. Castells
- 1 journée de préparation, avec le bureau d'études, le 17 septembre
 - o Diaporama à présenter
 - o Questions susceptibles d'être posées
 - o Guides sur certains sujets clés

Les différents avis seront reçus d'ici l'automne, avec en synthèse un avis du préfet de Région sur le projet de Charte. Un point est réalisé sur les travaux à mener cet automne 2025 pour préparer la V2 de la Charte.

III- Actions de préfiguration thématiques

Suite au précédent Bureau du 09 juillet, les 2 actions en faveur de l'élevage à l'herbe ont reçu une validation durant l'été et vont pouvoir être déployées cet automne :

- Appel à projet « Plan agriculture méditerranée »
 - o Soutien à l'élevage à l'herbe dans un contexte de changement climatique, avec 10 partenaires
 - o Projet retenu par le préfet de région, les actions seront engagées à l'automne
- Paiements pour services environnementaux « Prairies et zones humides »
 - o La candidature du territoire de l'Astarac a été retenue par l'Agence de l'Eau (124 communes + 3 associées)
 - o Syndicat mixte : animateur territorial
 - o Organismes agricoles auditeurs en cours d'agrément par l'Agence de l'Eau
 - o Réunion d'information aux agriculteurs le 16 octobre

D'autres actions de préfiguration sont également en cours d'émergence et/ou lancement :

- Plan paysage
- Atlas de la biodiversité
- Charte forestière
- Renforcement trame bocagère
- Médiation et valorisation des patrimoines
- Etc...

Des réunions des cellules de pilotage vont être organisées début octobre (les dates seront communiquées prochainement), avec comme objectifs :

- Travailler sur la priorisation des dispositions en vue V2 Charte
- Présenter et échanger sur actions de préfiguration, en vue élaboration d'un programme d'actions de préfiguration 2026/2027

IV- Questions diverses et calendrier

Administration et RH :

- Information sur les 2 recrutements en cours :
 - o Financements à 80 % (Charte forestière de territoire et Atlas de la biodiversité)
 - o Offres ouvertes jusqu'au 25/09 et recrutements automne/fin 2025
 - o 1 chargé de mission Arbres et forêt (remplacement Cyndel FRANZ sur 2 ans)
 - o 1 chargé de mission Biodiversité et SIG (nouveau poste sur 3 ans)
- Diffusion appel à candidatures Conseil scientifique et prospectif
 - o Diffusion de l'AMI le 15 juillet 2025, ouvert jusqu'au 30/09. La FNPNR a diffusé l'AMI.
- Deux conventions de mise à disposition / partenariat (cf. p.3 et 4 du présent compte-rendu).
- Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la prise en compte des avis de la V1 à la VF de la Charte (cf. p.4 du présent compte-rendu).

Manifestations et communication :

- Présence cet été : foire de la Madeleine, marché à l'ancienne
- Gascogne Agri – le samedi 13 septembre
 - o Table-ronde sur le projet PNR de l'Astarac le samedi matin à 10h
 - o Stand PNR toute la journée du samedi 13 septembre, avec des supports spécifiques sur les sujets agricoles. Sont volontaires pour tenir le stand : Francis MONSERRAT, Philippe LALANNE, Olivier BARASZ, Daniel POMIES, Michel AUGÉ, David JOVE
- Autres événements pour lesquels le projet PNR est partenaire de l'organisation
 - o Journée sur les aménagements publics et notamment les aires de jeux : pour les techniciens et les élus, le mercredi 24 septembre à Ciné 32 à Auch, organisé par le CPIE avec le réseau des acteurs de l'environnement
 - o Journée Eductour patrimoine et tourisme : pour les professionnels du tourisme et les élus, le jeudi 2 octobre en Astarac, organisé par le CDT
 - o Film « De Terre et d'Eau » de Christophe CASTILLON (suite de La Neste) : montage fini prochainement, avant-première hiver 2025, plus d'informations prochainement

La dates des cellules de pilotage seront communiquées prochainement.

Le diaporama est disponible sur demande et est mis en ligne dans l'intranet-élus.

Approuvé le 04/02/2026

Le secrétaire de séance,

Patrick FANTON



Le Président,



François RIVIÈRE